



Conseil régional
Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE du 27 mai 2020

Rapport n° CP 2020-178 :

Politique régionale en faveur du sport en Île-de-France : Soutien au mouvement sportif en Île-de-France pour l'Olympiade 2017-2020 - 1er rapport pour 2020

AMENDEMENT :

Un nouvel article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

“Article 7 : COVID 19 - Soutien au mouvement associatif, d'éducation populaire et sportif
Dans le cadre de son plan de relance, la Région Île-de-France s'engage à mobiliser un fonds d'urgence en faveur du mouvement sportif, d'éducation populaire et associatif.

Exposé des motifs :

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE : LA RÉGION SE MOBILISE POUR VENIR EN AIDE AU MOUVEMENT ASSOCIATIF, D'ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTIF FRANCILIEN

Alors que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire semblent extrêmement lourdes pour notre territoire, la réponse régionale est peu visible car quasi inexistante ou simplement ponctuelle. Pourtant la Région doit agir pour ses territoires et créer des politiques régionales programmatiques et spécifiques à cette situation exceptionnelle afin d'aider les familles les plus vulnérables dont le nombre ne va cesser de croître dans les mois à venir.

Les mouvements associatif et sportif sont les grands oubliés d'un plan régional de relance aux contours décidément très restreints. La région ne peut décemment pas avoir pour seul mantra sportif la sauvegarde de l'équitation francilienne : les haras et les publics auxquels ils bénéficient quand ils s'ouvrent au plus grand nombre, sont certes importants, mais ils ne peuvent ni ne doivent être le seul centre d'intérêt de l'exécutif francilien. C'est l'ensemble du mouvement sportif francilien qui est aujourd'hui en danger, c'est la pratique de dizaines de milliers de pratiquants qui est aujourd'hui en sursis.

Pourtant le rôle du mouvement sportif, au même titre que le mouvement associatif plus général, est essentiel : ils agissent en complément des services publics, en matière de solidarité, de lien social et de développement de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires pour plus d'efficacité. Durant la crise sanitaire, ces associations sportives, culturelles ou encore, d'éducation populaire, humanitaires, locales ou nationales, sont d'ailleurs allées bien au-delà de leurs compétences pour répondre aux besoins des populations.

Aujourd'hui, ce mouvement associatif et en particulier les secteurs de jeunesse, d'éducation populaire et sportif, dont les équilibres financiers sont souvent précaires, sont en grande difficulté : la crise sanitaire pourrait, pour nombre d'entre elles, avoir raison de leur existence à très court terme.

La région doit intervenir rapidement afin d'éviter la disparition d'associations indispensables à la cohésion de notre région par la création d'un fonds d'urgence pour le mouvement associatif indispensable aux territoires urbains comme aux territoires ruraux. Nous devons assurer le maintien et la reprise de leurs activités dans les meilleures conditions.